

## Arrêté permanent n°24-AP-0020 Portant réglementation de la circulation

### **AVENUE DE LA LIBERTÉ et RUE JACOTOT**

Objet : Régime de priorité 22/05/2024 Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 415-6, R. 415-8 et R. 415-15

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 3ème partie, intersections et régimes de priorité

Vu l'arrêté n°79/2020 en date du 29/05/2020 donnant délégation de signature à madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Considérant qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers, à la commodité de l'utilisation de la voie publique et à la protection de l'environnement et de la tranquillité publique

### ARRETE

## ARTICLE 1:

Les conducteurs circulant RUE JACOTOT sont tenus de marquer l'arrêt (STOP) en limite de chaussée, puis de céder le passage aux véhicules circulant AVENUE DE LA LIBERTE, et de ne s'engager sur la voie qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire sans danger.

#### ARTICLE 2:

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

#### ARTICLE 3:

Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

#### ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée au Directeur de Cabinet.

Services techniques municipaux Gestion du domaine public 1425 bd Lepic 73100 AIX-LES-BAINS Tél. 04.79.35.04.52 stm@aixlesbains.fr

> Arrêté N° 24-AP-0020 1/2

# ARTICLE 5:

# Destinataires:

- Monsieur le Commandant de Police
- Le centre de supervision urbain



Aix-les-Bains, le 15 mai 2024

Pour le maire

le Premier adjoint au maire d'Aix-les-Bains

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX